

Secrétariat général du gouvernement

Direction des affaires vétérinaires,
alimentaires et rurales

Service d'inspection vétérinaire
alimentaire et phytosanitaire

Mél : davar.sivap.@gouv.nc
Tél. : 24.37.45

N° 2023-DAVAR-SIVAP-3474
Affaire suivie par Sylviane Vallois

Païta, le 19 JAN. 2023

NOTE aux usagers et aux transporteurs maritimes et aériens

Le ravageur de cocotiers et palmiers *Oryctes rhinoceros*, communément appelé rhinocéros des cocotiers, intercepté à Tontouta en septembre 2019 est désormais considéré comme présent sur la Grande terre. Afin d'éviter sa propagation vers les îles, des mesures sont mises en place.

Tout mouvement de cocotiers, de palmiers, de compost produit sur la Grande Terre et de tout autre substrat de reproduction, en provenance de la Grande Terre et à destination des îles (îles Loyauté, île des pins, Belep, Tiga), est interdit.

Les mouvements de plants végétaux, autres que cocotiers et palmiers, vers les îles sont restreints à la seule voie maritime via le fret des compagnies maritimes. Un maximum de cinq litres de substrat de transport par plant est toléré.

Ainsi, pour tout envoi de plants végétaux, une inspection est requise auprès du service d'inspection vétérinaire alimentaire et phytosanitaire (SIVAP).

Les inspections ont lieu dans les locaux du SIVAP au port autonome :

- **lundi entre 7h30 et 9h, sans rendez-vous ;**
- **mercredi et vendredi entre 7h30 et 9h, sur rendez-vous uniquement.**

Contact : tel : 24.37.45 ou 73.32.66 / e-mail : davar.sivap-pv@gouv.nc

Lieu d'inspection : 2 rue Felix Russeil, Port autonome, Nouméa.

L'adjointe au chef du service d'inspection
vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire



Coralie LUSSIEZ